

Justice, santé, eau, mer

## La qualité des eaux de baignade n'est pas satisfaisante

**En ce début d'été, les collectivités communiquent sur les très bons résultats de la qualité des eaux de baignade. La réalité pourtant est tout autre... Eau et Rivières de Bretagne dénonce le non-respect de la directive européenne « Eaux de baignade » par l'Agence régionale de santé de Bretagne. Notre association va saisir la justice.**

C'est l'été, tout le monde ou presque pense à la plage et à la baignade, et tous les maires souhaitent attirer les baigneurs sur leurs plages, en agitant les classements annuels de l'Agence régionale de santé (ARS), où la plupart des plages bretonnes sont désormais classées au moins « satisfaisantes » pour la bactériologie. Tout va bien, donc : **aucun risque de contamination ?** Hélas, non, pas tout à fait ! Car si les classements s'améliorent, le nombre de fermetures de plages et d'interdictions de baignade ne diminue pas... Bizarre, non ?

Conformément à la directive européenne 2006/7 (« eaux de baignade »), le classement des plages se base sur les contrôles **aléatoires** réalisés pendant la saison de baignade (généralement, du 15 juin au 15 septembre) par l'ARS : prélèvements et recherche de deux types de bactéries témoins. Les concentrations d' E.Coli et Entérocoques caractérisent donc la qualité bactériologique des eaux de baignade. Au mieux, un contrôle est effectué par semaine. Les résultats sont régulièrement affichés à l'entrée des plages pendant la saison, et en fin de saison le classement est révisé systématiquement

### La qualité s'améliore, mais les fermetures de plage ne diminuent pas

Comment se fait-il donc que **les risques de pollution ne diminuent pas** (en témoignent le nombre élevé de fermetures préventives de plages), **alors que les classements s'améliorent ?** Voici l'explication...

## La pluie qui pollue : pleuvrait-il des bactéries ?

On sait que sur beaucoup de plages bretonnes les pollutions bactériologiques sont liées à des évènements pluvieux. **Bien sûr, la pluie n'est pas polluée par des bactéries fécales : elle est seulement le révélateur des faiblesses de la gestion des pollutions des bassins versants** : débordement des réseaux d'eaux usées, lessivage des sols urbains ou agricoles chargés de bactéries (et sans doute d'autres polluants non surveillés), qui polluent les cours d'eau et in fine les plages voisines. Même relativement rares en été (et même en Bretagne, quoi qu'en disent les mauvaises langues...), les pluies ne sont pas exceptionnelles, et donc les pollutions non plus.

Comme le phénomène est bien connu, et sur les conseils de l'ARS, dès qu'elles sont averties de l'arrivée de la pluie les communes choisissent généralement de fermer préventivement leurs plages – souvent très discrètement d'ailleurs (qui lit les arrêtés municipaux en petits caractères à l'entrée des plages ?) pendant deux ou trois jours, le temps que la situation redevienne normale et la baignade possible.

Ainsi, la responsabilité du maire n'est pas engagée et le risques de contamination des baigneurs sont limités (ils sont sortis de l'eau).

Mais alors, même réalisés aléatoirement, les prélèvements de l'ARS devraient bien de temps en temps tomber pendant ces épisodes pluvieux ? Comment se fait-il que cela ne se voit pas dans les classements ?

## Faute de faire baisser la fièvre, on peut casser le thermomètre...

L'explication est toute simple : **il suffit de supprimer les prélèvements pollués du classement, et le tour est joué !** Ainsi, l'ARS a pendant plusieurs années considéré qu'un prélèvement réalisé pendant une fermeture préventive pouvait être éliminé du calcul ; pour cela, elle s'appuyait - à tort - sur une disposition de la directive européenne qui autorise cette manipulation en cas de pollution ponctuelle. Il serait en effet regrettable de déclasser une plage dès que se produit une pollution accidentelle, le classement étant censé refléter la qualité globale de la plage. Comme par magie, la pratique de l'ARS suffit à faire disparaître la plupart des pollutions détectées lors des contrôles. Et pour les autres, il y a **une autre solution simple : fermer définitivement les plages, et les faire sortir du classement.**

Pourtant, dans le cas des pollutions liées à la pluie, **il ne s'agit pas d'évènements ponctuels** : non seulement ils sont systématiques (chaque fois qu'il pleut ou presque, il y a pollution), mais les pollutions concernent souvent plusieurs plages simultanément, souvent sur des bassins versants différents, et traduisent donc des **problèmes systémiques**, c'est-à-dire une mauvaise gestion : et dans ce cas, la directive interdit explicitement l'élimination de ces analyses. La fermeture préventive est une solution provisoire pour éviter les contaminations des baigneurs, mais ce n'est évidemment pas la bonne réponse à long terme : la directive européenne vise **la qualité** des eaux de baignade, et son but est qu'on puisse se baigner tout le temps...

Les études d'Eaux et Rivières de Bretagne ont mis en évidence **cette anomalie, qui a apparemment bizarrement cessé** aussitôt que – faute de réponse à nos questions – nous avons porté plainte auprès de la Commission européenne à l'été 2020.

Mais les classements portent sur les quatre dernières années, et les **erreurs commises depuis 2016 ont donc faussé le classement de nombreuses plages, et le fausseront encore pendant plusieurs années.**

### **L'ARS devrait corriger ses classements erronés**

Voyant que rien ne se passait, Eau & Rivières a donc demandé en mai 2021 à l'ARS de corriger rétroactivement les classements erronés, afin que les baigneurs et les maires, gestionnaires de baignades, soient parfaitement informés des risques et de la qualité réelle des plages, mais aussi pour qu'on se décide enfin à agir : que ces pollutions proviennent d'assainissement défectueux ou d'autres sources (par exemple des épandages d'effluents d'élevage), il est indispensable que les autorités s'attaquent enfin à ce problème, au lieu d'essayer de le minimiser ou de le cacher.

**Deux mois après cette demande, nous n'avons toujours aucune réponse de l'ARS. Eau & Rivières a donc décidé de saisir le tribunal administratif pour obtenir le rétablissement des véritables classements des plages bretonnes.**

## Annexes :

### 1) Le mécanisme de détournement par l'exemple:

Les associations Eau & Rivières de Bretagne, Association Pour la Protection et la Promotion de la Côte des Légendes ont déposé une plainte auprès de la commission européenne pour mauvaise application de la directive européenne 2006/7/CE sur les eaux de baignade. Les associations ont mis en avant le détournement de la réglementation par l'Agence Régionale de Santé en améliorant les classements en matière de qualité des eaux de Baignade. Les associations ont décelé ce détournement à partir de 2016 et jusqu'à 2019.

Les classements de certaines plages (généralement celles où se jettent des ruisseaux) sont donc grandement enjolivés.

Certains maires s'appuient sur ces classements erronés pour vanter la qualité des eaux de leurs plages. (notamment en Iroise)

Les classements sont calculés à partir des analyses des 4 dernières années balnéaires. Le classement de 2019 a donc été calculé avec les analyses de 2018, 2017, 2016 et 2015. 2015 a été une année catastrophique au niveau météorologique et le détournement de la réglementation n'avait pas encore commencé. Le classement 2019 comporte donc 3 années de mauvaise appréciation et 2015. Facile donc de faire mieux que 2018 qui ne comprenait que 2 années de détournement + 2015 et 2014...

L'année 2020 permet d'arborer encore un meilleur classement puisque 2015 disparaît, ne laissant, pour calculer le classement, que 4 années de détournement. C'est pourquoi l'association a choisi de porter l'affaire devant le Tribunal administratif afin de faire recalculer les classements rétrospectivement. (puisque l'ARS ne le fait pas malgré nos demandes).

Plutôt que d'adopter un profil bas, certains maires choisissent de communiquer, en ce début d'été, sur le thème de l'amélioration des eaux de baignade. Il convient donc de rétablir la situation.

Quand le thermomètre est cassé, peut-on encore se baser sur la température qu'il affiche ?

Exemple :

Landunvez plage de Gwisselier : saison 2018.

29/08/2017	11:36	<15	215
07/09/2017	08:15	<15	110
12/09/2017	11:19	30	127
05/06/2018	09:11	814	2072
07/06/2018	13:28	<15	15
21/06/2018	12:30	<15	<15
26/06/2018	15:36	<15	<15
03/07/2018	09:20	1423	661
05/07/2018	11:13	<15	<15
10/07/2018	14:37	<15	<15

Noter que 2 épisodes de pollution bactérienne ont eu lieu durant la saison.

Noter aussi les dates des analyses suivantes. (2 jours plus tard)

Qualité des eaux de baignade > GWISSELIER

Année : 2018 OK

Département : FINISTERE / Commune : LANDUNVEZ

Début de la saison : 17/06/2018 Fin de la saison : 17/09/2018

Classement de l'année 2018 : Suffisant

Légende:

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site non classé
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Profil du site de baignade:

Détails du prélèvement du 07/06/2018

Paramètres obligatoires	Résultat	Valeur limite bon/moyen	Valeur limite moyen/mauvais
Streptocoques fécaux /100ml	<15	100	370
Escherichia coli / 100ml	15	100	1000
Autres Paramètres			
Coliformes totaux /100ml	-	-	-
Huiles minérales	-	-	-
Phénols	-	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	-	-	-
Chang. anormal de coloration	-	-	-
Transparence Secchi	-	-	-
Ostreopysys	-	-	-

Résultats des prélèvements de l'année 2018

07/06/2018	21/06/2018	26/06/2018	05/07/2018	10/07/2018	17/07/2018	25/07/2018	31/07/2018	07/08/2018	16/08/2018
Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
23/08/2018	30/08/2018	06/09/2018	13/09/2018						
Bon	Bon	Bon	Bon						

Bon résultat  - Résultat moyen  - Mauvais résultat

Page du site internet du ministère de la santé :

<https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/consultSite.do?dptdass=029&site=029001964&annee=2018&image.x=11&image.y=14>

Noter qu'aucune pollution n'apparaît dans le bilan de l'été 2018.

Noter également que les analyses du **7 juin** et du **5 juillet** sont elles bien présentes.

Eau et Rivières de Bretagne a réussi, de haute lutte et après intervention de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs) à obtenir de l'ARS des documents accablants.

Tout d'abord, le vrai bilan de l'été 2018 à Gwisselier. Celui comportant toutes les analyses réalisées. :

Classement sanitaire européen 2017

Eau de qualité suffisante



European bathing water quality in 2017

Sufficient bathing water quality

## Résultats 2018

	05 juin	07 juin	21 juin	26 juin	02 juillet	05 juillet	10 juillet	17 juillet	25 juillet	31 juillet	07 août	16 août	23 août	30 août	06 sept.	13 sept.
ENTROBIOLOGIQUES (NOMAL (MS))	814	<15	<15	<15	1423	<15	<15	<15	<15	61	15	<15	<15	77	<15	<15
ESCHERICHIA COLI / ANOMAL (MS)	2072	15	<15	<15	661	<15	<15	15	<15	61	61	61	46	94	30	30
Interprétation sanitaire																

eau de bonne qualité high-quality water  
eau de qualité moyenne average-quality water  
eau de mauvaise qualité low-quality water

La qualité de l'eau de baignade peut varier en fonction de la pluviométrie, de la courantologie et des pollutions accidentelles.

Si l'eau est de mauvaise qualité, la baignade peut être limitée ou momentanément interdite.

The quality of bathing water may vary according to rainfall, sea currents and accidental pollution.

When water quality is poor, bathing may be limited or momentarily prohibited.

Informez-vous !

Évitez de vous baigner et pêcher après un orage.

Apprivoisez le soleil.



Get informed !

Avoid bathing and picking shellfish after a storm.

Protect yourself from the sun.

Pour le Directeur de la délégation départementale du Finistère

L'ingénieur d'études sanitaires

Signé

[baignades.sante.gouv.fr](http://baignades.sante.gouv.fr)

Ensuite, les justifications de l'écartement des analyses révélant les deux pollutions:

### SAISON 2018 - CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGANDE

COMMUNE	NOM SITE BAIGNADE	NOMBRE DE PRELEVEMENTS REALISEES	NOMBRE DE PRELEVEMENTS PRIS EN COMPTE	RETRAIT PRELEVEMENT	MOTIF DU RETRAIT	CLASSEMENT SANITAIRE 2018
PORSPODER	MELON	15	14	1: -27/08/2018	Recontrôle suite à pollution bactériologique du 23/08/2018	SUFFISANT
PORSPODER	MAZOU				BAIGNADE INTERDITE PAR ARRETE MUNICIPAL (pas de classement 2018)	FERME
PORSPODER	BOURG	16	15	-27/07/2018	Recontrôle suite à pollution bactériologique du 26/07/2018	SUFFISANT
LANDUNVEZ	PENFOUL	14	14	NON	RAS	SUFFISANT
LANDUNVEZ	TREMAZAN	15	14	1: -12/07/2018	12/07/2018: recontrôle suite à pollution bactériologique du 10/07/2018	INSUFFISANT
LANDUNVEZ	CHÂTEAU	17		1: -19/07/2018 -16/08/2018 -27/08/2018	-19/07/2018: recontrôle suite à pollution bactériologique du 17/07/2018 -16/08/2018: arrêté municipal d'interdiction préventive du 12/08/2018 au 21/08/2018 -27/08/2018: recontrôle suite à pollution bactériologique du 23/08/2018	INSUFFISANT
LANDUNVEZ	GWISSELIER	16	14	2: -05/06/2018 -03/07/2018	-05/06/2018: prélèvement de pré-saison -03/07/2018: arrêté municipal d'interdiction préventive du 02/07/2018 au 06/07/2018	SUFFISANT
PLOUDALMEZEAU	KERDENIEL	14	14	NON	RAS	BON
PLOUDALMEZEAU	PORS AR VILUN VRAS	14	14	NON	RAS	BON
PLOUDALMEZEAU	TREOMPAN				BAIGNADE INTERDITE PAR ARRETE MUNICIPAL (pas de classement 2018)	FERME
LAMPAUL-PLAUDALMEZEAU	TROIS MOUTONS	14	14	NON	RAS	BON

D'une part, les motifs de retrait sont loin d'être valables et d'autre part, la directive européenne 2006/7/CE interdit explicitement d'introduire les analyses de « recontrôle » dans le bilan estival. Ceci est aisément compréhensible, car ces analyses permettent de rouvrir la baignade; elles sont de facto au moins satisfaisantes..

L'ARS a retiré 2 mauvaises analyses, c'est déjà une pratique bien étrange mais les a remplacées par 2 bonnes... là, c'est clairement illégal.

Gwisselier 2018 n'est qu'un exemple. ERB a relevé bon nombre de cas similaires dans le Finistère entre 2016 et 2019.

## **2) Gérer un site de baignade, ce n'est pas retirer les baigneurs de l'eau, c'est en rechercher la source des pollutions bactériennes.**

Une des techniques de gestion que les associations dénoncent consiste à fermer préventivement les plages dès que le risque de pollution aux bactéries fécales se présente.

Pendant de nombreuses années, cette technique a servi à enjoliver les classements des plages...

(En Iroise, lors de l'été 2016, la plage de Penfoul a été fermée préventivement 47 % du temps lors de la saison balnéaire. )

La Communauté de Commune du pays d'Iroise vient de voter, en juin 2021, pour financer un nouveau service de la société ACRI. Il s'agit de faire surveiller la météorologie par une entreprise spécialisée.

Dès que les seuils critiques de pluviométrie attendus sont atteints, des alertes sont envoyées en direction des Maires pour les inciter à fermer leurs plages.

Si ce service peut permettre d'affiner la gestion quotidienne des Maires, il peut aussi permettre de pérenniser le détournement de l'esprit de la directive 2006/7/CE en termes de gestion des plages.

En effet, la directive européenne vise à permettre une amélioration effective de la qualité des eaux de baignade et non à retirer les baigneurs de l'eau dès qu'un risque de pollution se présente.

Autrement dit, quand l'esprit de la directive 2006/7/CE vise à améliorer la qualité écologique des eaux de baignade, les maires investissent pour se doter d'outils performant pour gérer le risque sanitaire et déclencher les fermetures préventives quand la pluviométrie devient critique.

Il va en résulter que les plages seront, sans doute, moins souvent fermées mais non pas du fait d'une amélioration de la qualité des eaux mais plutôt d'une amélioration des outils de prévisions météorologiques à disposition des maires.

Que faudrait-il faire pour bien gérer les plages?

- S'appuyer sur des "profils de baignade" réalisés par des bureaux d'étude indiscutables.
- Rechercher, sans aucun tabou, les contributeurs à la pollution bactérienne des cours d'eau qui se jettent sur les plages.
- Agir pour limiter voire éliminer les sources de pollution. (mais dans ce domaine, le pouvoir du maire est très limité)

### 3) Les plages qui disparaissent

Si les maires ont une motivation évidente pour arborer des bilans séduisants, en s'appuyant sur des classements plus que douteux, la France a elle aussi tout intérêt à cacher la poussière sous le tapis.

En effet, elle doit rendre des comptes à l'Europe et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne brille pas vraiment par rapports à nos voisins.

<https://www.touteurope.eu/environnement/la-qualite-des-eaux-de-baignade>

Alors, quand certains élèves, sur les côtes bretonnes, n'arrivent vraiment pas à s'améliorer (même en trichant quelque peu avec la notation...), quoi de plus simple que de les rayer, purement et simplement de la carte !

Ainsi, les plages finistériennes suivantes ont disparu des bilans. (la liste n'est pas exhaustive)

[https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/genererPDF.do?](https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/genererPDF.do?gen=yes&am1=checkbox&am2=checkbox&am3=checkbox&am4=checkbox&selDpt=029&selEau=MER&image.x=49&image.y=9)

[gen=yes&am1=checkbox&am2=checkbox&am3=checkbox&am4=checkbox&selDpt=029&selEau=MER&image.x=49&image.y=9](https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/genererPDF.do?gen=yes&am1=checkbox&am2=checkbox&am3=checkbox&am4=checkbox&selDpt=029&selEau=MER&image.x=49&image.y=9)

Guisseny : Les plages de Croix et Barrachou ont été fermées par arrêté préfectoral et n'apparaissent plus dans les bilans.

Commune	Point de prélèvement	Type d'eau	2017	2018	2019	2020
GUISSENY	DIBENNOU	mer	14B	8B	13B	14B
GUISSENY	LA SECHERIE (VOUGOT)	mer	8E	8E	8E	8E
GUISSENY	CURNIC	mer	8B	8E	8E	8E

13/06/2021

<http://baignades.sante.gouv.fr/baignades>

2

Porspoder: La plage de Mazou a été fermée par arrêté municipal depuis plusieurs années et a disparu des bilans

PORSPODER	BOURG	mer	14S	15S	14I	14I
PORSPODER	COLONS	mer	8E	8E	8E	8E
PORSPODER	DAMES	mer	8B	8E	8E	8E
PORSPODER	MELON	mer	14B	14S	14B	14B
PORSPODER	PORSMEUR	mer	14B	14E	14B	14B

Landunvez : La plage du Château a également été fermée par arrêté municipal en 2019 et a disparu des bilans

LANDUNVEZ	GWEN TREZ	mer	8B	8B	8B	8E
LANDUNVEZ	GWISSELIER	mer	14S	14S	14E	14E
LANDUNVEZ	PENFOUL	mer	14S	14S	14B	14B
LANDUNVEZ	REDAN	mer	8B	8B	8E	8E
LANDUNVEZ	ROCHARD	mer	8E	8B	8E	8E
LANDUNVEZ	TREMAZAN	mer	14S	14I	14B	14B
LANDUNVEZ	VERLEN	mer	8S	14S	14B	14E



Ces quelques exemples de plages, qui ont disparu des reportages européens, ne concernent que le Finistère nord. Combien de plages françaises n'apparaissent plus dans les statistiques présentées à la commission européenne ?

<http://www.actu-environnement.com/ae/news/eaux-baignade-qualite-suffisante-directive-evaluation-consultation-nouveaux-enjeux-37641.php4>

“92,6% des sites contrôlés en 2020 répondent à l'objectif de la Directive eau de baignade et présentent au minimum une qualité suffisante.”

“Une comparaison littérale n'est toutefois pas possible car une partie des sites ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre : certaines plages sont fermées, certaines sont nouvellement identifiées tandis que d'autres ne disposent pas de l'ensemble des données pour l'évaluation.”

Encore une façon simple de présenter des bilans qui s'améliorent. Quand une plage est tellement polluée qu'elle est fermée à l'année par arrêté municipal ou préfectoral ou suite à 5 années en état “insuffisant”, elle disparaît des statistiques.